

## Article 21 du Règlement

[Traduction]

Le gouvernement fédéral devrait faire une étude approfondie du rapport de M. Yalden, s'engager à mettre ses recommandations en œuvre, examiner la question du multiculturalisme et adopter à ce sujet une politique plus ferme.

\* \* \*

[Français]

## L'EMPLOI

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT CONTRIBUE FINANCIÈREMENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC

**M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead):** Madame le Président, l'entente Canada-Québec de 220 millions de dollars pour la création immédiate d'emplois est maintenant abandonnée parce que le gouvernement du Québec renie encore une fois sa signature du 23 décembre. Pourtant, l'objectif était louable, mais la question qu'on doit se poser comme députés fédéraux et représentant les circonscriptions du Québec est la suivante: Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il toujours abandonner ses propres exigences pour laisser le Parti québécois forcer le Québec à se conduire comme s'il était séparé du reste du Canada?

En effet, madame le Président, même si on peut considérer certains traits caractéristiques au Québec, voire même certains statuts particuliers, une chose est certaine, le gouvernement péquiste se comporte trop souvent en gouvernement de province déjà séparée, et parce qu'il agit ainsi et *a fortiori* parce qu'il n'a pas ce mandat, nous les députés fédéraux et tous les fédéralistes devons admettre que le gouvernement du Canada ne peut pousser la collaboration jusqu'à l'abandon de ses propres responsabilités, tant devant les Québécois que devant les Canadiens.

Nous devons donc louer le courage de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui vient de décider de ne plus attendre le gouvernement du Québec, et nous lui demandons de donner aux Québécois les sommes nécessaires pour la création immédiate d'emplois.

J'éprouve cependant un profond regret envers les municipalités, elles sont maintenant exclues à cause du gouvernement du Québec et pourtant, elles auraient besoin de l'argent du programme RELAIS, et elles seraient nos meilleures associées dans les services à rendre à nos populations respectives.

\* \* \*

[Traduction]

## LA PETITE ENTREPRISE

ON DEMANDE DES MESURES D'ENCOURAGEMENT

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, étant donné que le chômage au Canada atteint des sommets sans précédent et qu'il continue de croître, il n'est que trop évident que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout de ce problème très sérieux.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a injecté des millions et des millions de dollars de recettes fiscales dans des programmes coûteux pour créer des emplois temporaires et improductifs qui ont disparu avec la fin de ces programmes.

Par ailleurs, un sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a révélé hier que 700,000 à 800,000 emplois permanents ont été perdus dans le secteur des petites et moyennes entreprises du fait que le gouvernement a négligé d'instituer des programmes et une politique efficaces dans ce secteur.

Cela ne fait que confirmer ce que nous, du parti conservateur, disons depuis des années, soit que les petites et moyennes entreprises sont le pivot de notre économie et qu'elles pourraient être les plus grands employeurs du Canada grâce à une politique réaliste et efficace.

Je demande donc au ministre des Finances (M. Lalonde) d'adopter dans son prochain budget une politique qui favoriserait l'expansion de l'emploi et la mise sur pied de petites entreprises au moyen d'encouragements à l'emploi et de stimulants fiscaux, afin de faire redémarrer ce secteur des plus importants de notre économie.

C'est la seule façon d'aller de l'avant sur la voie de la reprise économique et de la création d'emplois permanents au Canada.

\* \* \*

● (1410)

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

**M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau):** Madame le Président, l'annonce qu'a faite récemment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) au sujet de la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse pour le deuxième trimestre de 1983 est certes une excellente nouvelle pour les Canadiens âgés. Le projet de loi plafonnant l'indexation à 6 et à 5 p. 100 ne s'appliquera pas au cours du deuxième trimestre de 1983 grâce à la baisse constante du taux d'inflation qui était de 7.4 p. 100 en février.

Quand le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi sur les 6 et 5 p. 100 l'été dernier, nombre de gens se sont empressés de dire que les citoyens âgés souffriraient grandement de ce projet de loi. A ce moment-là, nous avons assuré aux Canadiens que les plus démunis ne seraient pas touchés par un projet de loi. Et voici que le gouvernement a révélé qu'il pouvait également être équitable. Comme le taux d'inflation a chuté de façon si spectaculaire depuis quelques mois, le gouvernement peut maintenant indexer intégralement la pension de sécurité de la vieillesse.

J'espère que le taux d'inflation continuera à baisser durant les quelques prochains mois afin que nous puissions continuer à indexer intégralement les pensions de sécurité de la vieillesse durant les troisième et quatrième trimestres de 1983.